

POUR DÉFENDRE NOTRE AVENIR ! POUR UN STATUT PUBLIC VIVANT !

9 DECEMBRE
PERSONNELS DE DROIT
PUBLIC EN GREVE

J – 27

Les négociations relatives à l'accord classification de la CCN arrivent à leur terme et la DG prévoit d'engager des concertations pour mettre en concordance les emplois du statut de 2003. Cette nouvelle classification doit contribuer pleinement à la mise en œuvre de la culture commune de Pôle emploi. Bienvenue dans l'ère de Pôle Emploi 2.0.

Dans ce cadre, le SNU revendique que la Direction Générale repositionne les agents-es statutaires dans le niveau supérieur à celui dans lequel elles et ils sont placés aujourd'hui.

Cette opération ne dépend que d'une décision du DG.

La Direction Générale elle, affirme ne pouvoir mettre sur la table que 1% de la masse salariale annuelle du personnel de droit public soit 1.5 millions d'euros cotisations sociales employeurs comprises. 1.5 millions d'euros cela représente 25 euros mensuels en moyenne par agent-e ou l'équivalent de 6 points d'indice, cotisations sociales employeurs comprises pour un temps plein.

Pour le SNU, le compte n'y est pas d'autant plus que :

- depuis 2010 le point d'indice Fonction Publique est gelé et ce jusqu'en 2017, alors que le pouvoir d'achat des agents-es publics diminue comme pour tout un chacun. Est-ce ainsi que la DG veut reconnaître l'effort consenti du personnel public ? Est-ce ainsi qu'elle reconnaît l'investissement et les efforts consentis depuis la fusion ? Est-ce ainsi qu'elle veut reconnaître que les métiers sont les mêmes, les activités identiques quel que soit le statut que nous avons ?
- avec la Négociation Annuelle Obligatoire de 2014, la DG, sur le budget propre de Pôle Emploi, aura accordé 1.5% d'augmentation pour les personnels sous CCN, loin de répondre aux revendications du SNU qui est d'étendre à minima cette mesure aux personnels statutaires
- l'accord classification et de révision de la CCN pourra porter cette augmentation à 2,5%.

La DG se retranche derrière un veto des ministères de tutelle pour ne pas faire mieux. Cela ne tient pas selon nous. Le budget de Pôle Emploi dans sa ligne charges de personnel ne fait aucune différence entre les subventions reçues de l'Etat ou de l'UNEDIC. Ce qu'elle accorde aux un-es elle peut l'accorder aux autres.

Alors, allons-nous encore une fois subir la discrimination et le mépris de la DG ?

Après avoir été les oubliés de Pôle emploi 1.0, devons nous être les sacrifiés de Pôle emploi 2.0 ?

Agent-es publics, nous devons nous faire entendre.

Nous devons afficher clairement nos revendications de reconnaissance professionnelle et salariale.

LE 9 DECEMBRE - TOUTES ET TOUS EN GREVE

Ne subissons plus seuls dans notre coin.

**Toutes et tous ensemble,
battons nous pour un statut public vivant.**

Agent-e de droit privé, je manifeste ma solidarité envers les collègues de droit public en signant la pétition mise en ligne à l'adresse suivante, pour soutenir les revendications qu'ils et elles défendent :



Le service public,
on l'aime, on le défend

<https://www.change.org/p/direction-generale-de-pole-emploi-mobilisation-des-agent-es-de-droit-public-de-pole-emploi>